

## Arrêté du Maire

N° 2026-422/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à un membre du Conseil Municipal.

---

**Objet : Délégation de fonction à Monsieur Rémi PLUCHE, Conseiller Municipal**

---

Arrêtons,

**Article 1 :**

**Monsieur Rémi PLUCHE, Conseiller Municipal**, à défaut du Maire, des adjoints et des Conseillers Municipaux absents ou empêchés, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat-Civil et célébrer le mariage de :

**Monsieur José GOMES et Madame Muriel LITZLER**  
Vendredi 24 avril 2026 à 15h00

Et

**Monsieur Yasser BENABDELLAH et Madame Océane VUILLEMEY**  
Vendredi 24 avril 2026 à 16h00

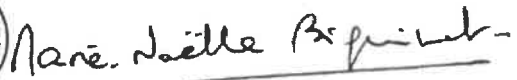
**Article 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Montbéliard est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le mardi 14 Avril 2026

Le Maire





**Marie-Noëlle BIGUINET**

Déposé en Sous-Préfecture le : 14/04/2026

Affiché le : 14/04/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.